



Commune de Misery-Courtion

Service des eaux

Mesures de restriction

concernant l'utilisation de l'eau du réseau d'adduction d'eau communal

La faible pluviométrie conjuguée aux épisodes caniculaires de ces dernières semaines ont pour conséquence une baisse significative du niveau de la nappe phréatique et des sources qui servent à approvisionner le réseau d'eau communal. Dès lors, le Conseil communal de Misery-Courtion décrète **avec effet immédiat** une

restriction de l'utilisation de l'eau du réseau communal

Sont interdits, avec effet immédiat et jusqu'à nouvel avis :

1. l'arrosage des gazons,
2. le lavage des voitures,
3. le remplissage des piscines.

De plus, le Conseil communal demande à toute la population d'utiliser l'eau **avec parcimonie**.

Le Conseil communal remercie la population de respecter strictement la présente restriction.

Le Conseil communal

Misery-Courtion, le 14 juillet 2023